

26 avril 2006

N° 2006 - 0058

LAROCHE

- Admission des actions et des BSAR de la société sur Alternext, le 27 avril 2006.
- Principales caractéristiques des BSAR et conditions d'ouverture des négociations des BSAR sur Alternext.
- Conditions d'ouverture des négociations des actions sur Alternext.

I - ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 2 000 422 actions ordinaires composant le capital de la société LAROCHE et des 285 774 BSAR issus de l'augmentation de capital réalisée le 26 avril 2006 par émission d'ABSAR. Les actions ordinaires admises représentent la totalité du capital et des droits de vote. Elles portent jouissance au 1^{er} avril 2005 et sont sans valeur nominale.

Dès leur admission sur le marché Alternext, les actions pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires.

L'admission sur le marché Alternext des actions et des BSAR de la société LAROCHE aura lieu le 27 avril 2006 par la procédure de cotation directe. Les actions de la société sont déjà négociées sur le Marché Libre et le flottant de la société est de l'ordre de 36%.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société est assurée dans les conditions suivantes :

Un prospectus est disponible sans frais et sur demande :

- au siège de la société L'obédiencerie, situé 22 rue Louis Bro, 89 800 Chablis et sur son site Internet (www.larochewines.com),
- sur le site internet d'Alternext (www.alternext.com),
- sur le site du Listing sponsor Atout Capital (www.atoutcap.com),
- sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)(www.amf-france.org).

II- PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES BSAR ET CONDITIONS D'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS DES BSAR SUR ALTERNEXT

A chaque action nouvelle est attaché un BSAR – **3 BSAR** permettent de souscrire **1** action nouvelle LAROCHE au prix unitaire de **12 €**.

Période d'exercice : **du 27 avril 2006 au 30 octobre 2007** – Les BSAR non exercés le 31 octobre 2007 seront caducs.

Remboursement anticipé :

La société pourra à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 1^{er} octobre 2006 jusqu'à la fin de la période d'exercice au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 € .

Toutefois, de tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne arithmétique calculée sur dix jours de bourse consécutifs, des cours auxquels l'action LAROCHE est cotée, choisis par la société, parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, du cours de clôture de l'action sur Alternext, excède 14,50 €.

Au cas où la société procéderait à un remboursement partiel des BSAR restant en circulation, le nombre de BSAR à rembourser correspondra pour chaque tranche de remboursement à 20 % du nombre, arrondi au nombre entier inférieur, de BSAR admis sur Alternext.

Un mois avant la date de remboursement partiel anticipé, le nombre de BSAR qui fera l'objet d'un remboursement anticipé, sera déterminé en appliquant le rapport entre le nombre de BSAR à rembourser et le nombre de BSAR restant en circulation au nombre de BSAR figurant dans chaque compte et en arrondissant le résultat obtenu à l'entier inférieur.

Ces BSAR feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext sous un nouveau code ISIN, jusqu'à leur date de remboursement. Il résulte de ce qui précède que le nombre de BSAR qui fera effectivement l'objet d'un remboursement anticipé pourra être inférieur à 20% du nombre total de BSAR dans le cas d'ajustements dus à des arrondis. Par conséquent, le nombre de BSAR qui n'aura pas fait l'objet d'un remboursement anticipé sera reporté, s'il y a lieu, sur la cinquième tranche de 20%.

Les intermédiaires auront **jusqu'au 5 novembre 2007 inclus** pour déposer leurs dossiers d'exercice de BSAR en NDC 51 auprès de Natexis Banques Populaires – Affilié 061.

Conditions d'ouverture des négociations des BSAR dans le carnet d'ordres central:

La cotation sur Alternext des BSAR de la société LAROCHE sera réalisée le 27 avril 2006, groupe de valeur E3. Il appartiendra aux membres du marché d'introduire le 27 avril 2006, les ordres de leurs clients.

- Procédure de cotation :	cotation directe selon les dispositions de l'article 6.3 des règles d'Alternext.
- Cours de référence :	0,25 euros.
- Préouverture du marché de l'action :	7h15
- Ouverture :	15h30
- Seuil de cotation :	+/-20 % du cours de référence.
- Code ISIN :	FR0010311613
- Mnémonique :	LARBR

Au cas où le cours d'ouverture de la valeur franchirait le seuil mentionné ci-dessus, Euronext Paris SA procédera à la réservation de la valeur pendant 15mn. Le nouveau prix de référence utilisé est le seuil précédemment atteint +/-20%.

Dès lors qu'aucun cours n'aura pu être coté sur la valeur, Euronext Paris SA informera les intervenants de marché des nouvelles modalités de cotation applicables soit par un avis soit par tout moyen d'information du marché.

Dès le jour de bourse suivant, les règles habituelles du fixing en matière de seuils et de durée de réservation sur Alternext seront appliquées à la cotation de la valeur.

III - CONDITIONS D'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS DES ACTIONS SUR ALTERNEXT

Calendrier de l'opération :

26 avril 2006 au soir :	Radiation des actions LAROCHE SA du Marché Libre et fermeture de la ligne de cotation, élimination des ordres présents dans le carnet le 26 avril 2006 au soir.
27 avril 2006 :	Première négociation des actions sur Alternext. Il appartiendra aux membres du marché d'introduire le 27 avril 2006, les nouveaux ordres de leurs clients

Condition d'ouverture des négociations des actions dans le carnet d'ordres central :

Procédure de cotation :	cotation directe selon les dispositions de l'article 6.3 des règles d'Alternext.
Cours de référence :	dernier cours négocié sur le Marché Libre.
Préouverture :	16 h 30
Fixing :	17 h 00
Seuils de réservation :	+ ou - 20 %
Code ISIN :	FR0000077117
Mnémonique :	ALLAR

Au cas où le cours d'ouverture de la valeur franchirait le seuil mentionné ci-dessus, Euronext Paris SA procédera à la réservation de la valeur pendant 15mn. Le nouveau prix de référence utilisé est le seuil précédemment atteint +/-20%.

Dès lors qu'aucun cours n'aura pu être coté sur la valeur, Euronext Paris SA informera les intervenants de marché des nouvelles modalités de cotation applicables soit par un avis soit par tout moyen d'information du marché.

Dès le jour de bourse suivant, les règles habituelles du fixing en matière de seuils et de durée de réservation sur Alternext seront appliquées à la cotation de la valeur.

IV- OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

<u>Désignation de la société sur Alternext</u>	:	LAROCHE
<u>Listing sponsor</u>	:	Atout Capital
<u>Service des titres et service financier</u>	:	Natexis Banques Populaires
<u>Négociation sur Alternext</u>	:	A partir du 27 avril 2006, les actions de la société LAROCHE seront négociées sur Alternext en groupe de cotation E1. A partir du 27 avril 2006, les BSAR de la société LAROCHE seront négociés sur Alternext en groupe de cotation E3.
<u>Mnémonique des actions</u>	:	ALLAR
<u>Code ISIN des actions</u>	:	FR0000077117
<u>Mnémonique des BSAR</u>	:	MILBR
<u>Code ISIN des BSAR</u>	:	FR0010311613
<u>Classification ICB</u>	:	3000 3500 3530 3535-Distillateurs et viticulteurs

Le prospectus a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n°06-098 en date du 30 mars 2006.

26 April 2006

LAROCHE

- Admission of shares and redeemable share subscription warrants (BSAR) of the Company on Alternext on 27 April 2006.
- Main characteristics of the BSAR and beginning of trading on Alternext.
- Conditions of shares on Alternext.

I - ADMISSION OF SHARES AND BSAR TO ALTERNEXT.

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of the Alternext Rules, Euronext Paris SA has decided to admit to Alternext the 2,000,422 existing ordinary shares that comprise the equity of LAROCHE SA plus 285,774 redeemable share subscription warrants (BSAR). The admitted shares will represent the total equity and voting rights of the Company and will be participating from 1st April 2005 without par value. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form.

The listing of LAROCHE's shares and BSAR on Alternext will take place on 27 April 2006 under the conditions stated below. LAROCHE's shares are currently traded on the Marché Libre and the float represents around 36 % of the share capital.

Information on the current position of LAROCHE will be provided to professional investors and the public as follows. A prospectus will be available for consultation:

- at the Company's head office L'obédiencerie, 22, rue Louis Bro, 89 800 Lyon and on the company's website (www.larochewines.com),
- on Alternext website (www.alternext.com),
- on the listing sponsor's website (www.atoutcap.com),
- on the Autorité des marchés financiers (AMF) (www.amf-france.org).

II - MAIN CHARACTERISTICS OF BSAR AND BEGINNING OF BSAR TRADING ON ALTERNEXT

1 BSAR will be attached to each new share and 3 BSAR will give the right to subscribe to 1 new LAROCHE share at the unit price of 12 euros.

Exercise period: from 27 April 2006 to 30 October 2007 – BSAR not exercised by 31 October 2007 will be null and void.

Early redemption:

The Company may, at its sole option and at any time from 1 October 2006 until the end of the exercise period, redeem in advance all or part of the BSAR still in circulation at the unit price of 0.01 euros.

Nevertheless, such early redemptions will only be possible if the arithmetic average, calculated over 10 consecutive stock market days that the LAROCHE share is quoted, chosen by the Company among the 20 days that precede the publication date of the early redemption notice, of the share's closing price on Alternext exceeds €14.50.

In the event the Company partially redeems the outstanding BSAR in circulation, the number of BSAR to redeem (hereafter referred to as the "Number of BSAR to Redeem") shall correspond for each redemption block to 20% of the number, rounded down, of BSAR for which an application to list for trading on Euronext's Alternext under the ISIN Code FR0010311613 has been made.

One month before the early partial redemption date, the number of BSAR that would be subject to an early redemption will be determined by applying the ratio between the Number of BSAR to Redeem and the number of outstanding BSARs in circulation to the number of BSAR shown in each account and by rounding the result obtained to the next lower integer.

These BSAR will be subject to an application to list for trading on Euronext's Alternext under a new ISIN Code until their redemption date. The result of the preceding is that the number of BSAR that would be effectively subject to an early redemption may be less than 20% due to the total number of BSAR in the case of adjustments due to rounding. Consequently, the number of BSAR that will not have been subject to an early redemption will be carried forward, if applicable, to the fifth 20% block.

Intermediaries will have until 5 November 2007 inclusive to submit their BSAR exercise files as account number 51 with Natexis Banques Populaires - Affiliate 061.

Time schedule and technical comments on Alternext:

As of 27 April 2006, LAROCHE's BSAR will be listed on Alternext, Trading Category E3. Markets Members will have to introduce their orders in the system.

Opening of the trading in the central order book:

The opening of the trading will be effected directly in the system in accordance with the provisions of the article 6.3 of Alternext rules.

Pre opening	:	7:15 am (CET)
Fixing	:	3.30 pm (CET)
Reference price	:	€ 0.25
Reservation threshold	:	+ ou - 20 %
Isin CODE	:	FR0010311613
Symbol	:	MILBR

If the share starts trading below the above threshold, Euronext Paris SA will reserve the BSAR during 15mn. The new reference price used will be the threshold (up or down) reached previously. The static price range will be set at +/-20% of this new reference price.

The following trading day, quotations shall comply with Alternext standard fixing rules on thresholds.

III. BEGINNING OF SHARES TRADING ON ALTERNEXT

Time schedule and technical comments on Alternext:

As of 27 April 2006, LAROCHE's shares will be listed on Alternext, Trading Category E1.

26 April 2006 (evening)	:	Closing of the trading on the Marché Libre. All remaining orders will be cancelled
20 September 2005	:	Opening of trading on LAROCHE's shares on Alternext. Markets Members will have to introduce their new orders in the system.

Opening of the trading in the central order book:

The opening of the trading will be effected directly in the system in accordance with the provisions of the article 6.3 of Alternext rules.

Pre opening	:	7:15 am (CET)
Fixing	:	3.30pm (CET)
Reference price	:	Last trading price on the Marché Libre
Reservation threshold	:	+ ou - 20 %
Isin CODE	:	FR0000077117
Symbol	:	ALLAR

If the share starts trading below the above threshold, Euronext Paris SA will reserve the share during 15mn. The new reference price used will be the threshold (up or down) reached previously. The static price range will be set at +/-20% of this new reference price.

The following trading day, quotations shall comply with Alternext standard fixing rules on thresholds.

IV - TECHNICAL AND OTHER COMMENTS

<u>Company name</u>	:	LAROCHE
<u>Listing sponsor</u>	:	Atout Capital
<u>Securities and financial services</u>	:	Natexis Banques Populaires
<u>Listing</u>	:	As of 27 April 2006, LAROCHE's shares will be listed on Alternext, Trading Category E1. As of 27 April 2006, LAROCHE's BSAR will be listed on Alternext, Trading Category E3.
<u>Mnémonique des actions:</u>		ALLAR
<u>Code ISIN des actions</u>	:	FR0000077117
<u>Mnémonique des BSAR</u>	:	MILBR
<u>Code ISIN des BSAR</u>	:	FR0010311613
<u>ICB Classification</u>	:	3000 3500 3530 3535-Distillers and Vintners

The prospectus received from the Autorité des marchés financiers the visa n° 06-098 dated 30 March 2006.